
EASA : Un projet de régulation amendé... à la marge ?

Description

 L'agence européenne de sécurité aérienne, l'[EASA](#) vient de publier un projet amendé de régulation sur les aéronefs sans pilotes à bord :

[Notice of Proposed Amendment 2017-05 \(A\) Introduction of a regulatory framework for the operation of drones](#)

Nous analysons actuellement ce nouveau texte et aurons l'occasion d'y revenir dans le détail prochainement. Un point premier point semble clair : les aéromodélistes se exprimés mais ont ils été entendus ? Le texte reconnaît que la version précédente a suscité de nombreuses réactions négatives parmi les pratiquants au sein des états membres de l'union européenne. Des amendements sont donc proposés de manière à mieux intégrer l'aéromodélisme dans la structure du texte. Il convient donc d'en étudier la portée dans le détail, car ils ne semblent pas gommer l'orientation générale du texte. Celui ci est tout de même une menace sans précédent pour notre hobby, ce qui a suscité une indignation commune et une prise de conscience dans tous les pays européens.

Nous attendons de l'Europe qu'elle protège et garantisse nos libertés et non qu'elle nous impose des règles bureaucratiques inutiles, dangereuses et inefficaces. En tant que citoyens européens, nous avons notre mot à dire !

Ajout 7/8/2017 :

Le 5 juillet 2017, a eu lieu une conférence au siège de l'EASA à Franckfort sur les UAS. Dans la foulée, l'EASA a publié une version modifiée du texte : [NPA 2017-05-B](#)